

Le 26 Novembre 1997.

ASSOCIATION DES ENRÔLÉS DE FORCE
VICTIMES DU NAZISME
B. P. 2415
LUXEMBOURG GARE

Monsieur le Président,

La Fondation Entente Franco-Allemande chargée de la répartition de l'indemnité versée aux Incorporés de Force Alsaciens et Mosellans dans l'armée allemande a été assignée en justice par des membres du RAD et des Luftwaffenhelfer/helferinnen pour participer à la répartition des fonds versés par l'Allemagne pour les Incorporés de Force dans l'armée allemande.

Je suis membre du Comité de Direction de la Fondation et de la Commission qui s'occupe de cette affaire. Le Président André Bord m'a demandé de me renseigner comment l'indemnisation s'est passée au Luxembourg.

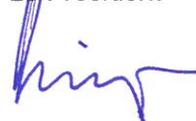
Je vous serais obligé de me fournir le plus de renseignements qu'il vous est possible, notamment:

- Quand l'Allemagne a-t-elle versé une indemnité aux Incorporés de Force luxembourgeois?
12 millions DM Fondation créé 1987.11.18
- Est-ce que le versement était « motivé » (pour la France il ne l'est pratiquement pas, sinon par « pour favoriser le rapprochement des deux pays ») *non*
- Est-ce que l'indemnité versée l'a été pour indemniser les seuls incorporés de force dans l'armée ou également pour indemniser des paramilitaires; *non*
- le cas échéant quelles catégories de paramilitaires?
- sinon des paramilitaires ont-ils néanmoins participé à la distribution sous prétexte qu'ils étaient à assimiler aux soldats de la Wehrmacht ? *non*
- Est-ce que les paramilitaires RAD et Luftwaffenhelfer /helferinnen ont été indemnisés par le Gouvernement luxembourgeois du fait de leur réquisition au RAD ou LWH ? [En France ils ont été assimilés sur leur demande aux STO (ouvriers français réquisitionnés pour travailler en Allemagne) et indemnisés en conséquence par le Gouvernement français] *oui*
- les membres du RAD, Luftwaffenhelfer et éventuellement autres catégories de paramilitaires s'étaient-ils joints aux incorporés de force pendant la longue lutte pour obtenir une indemnité? (Chez nous cela n'était pas le cas puisqu'ils avaient été indemnisés par le Gouvernement français.) *oui*

L'audience devant le Tribunal est fixée par celui-ci au 12 décembre prochain. Une réponse avant cette audience serait la bienvenue.

Je vous remercie par avance de votre obligeance et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président



Me PAUL MINGÈS

Le 26 Novembre 1997.

ASSOCIATION DES ENRÔLÉS DE FORCE
VICTIMES DU NAZISME
B. P. 2415
LUXEMBOURG GARE

Monsieur le Président,

La Fondation Entente Franco-Allemande chargée de la répartition de l'indemnité versée aux incorporés de Force Alsaciens et Mosellans dans l'armée allemande a été assignée en justice par les membres du RAD et des Luftwaffenhelfer/helferinnen pour participer à la répartition des fonds versés par l'Allemagne pour les Incorporés de Force dans l'armée allemande.

Je suis membre du Comité de Direction de la Fondation et de la Commission qui s'occupe de cette affaire. Le Président André Bord m'a demandé de me renseigner comment l'indemnisation s'est passée au Luxembourg.

Je vous serais obligé de me fournir le plus de renseignements qu'il vous est possible, notamment:

- Quand l'Allemagne a-t-elle versé une indemnité aux Incorporés de Force luxembourgeois? non [12 millions de DM à Fondation créée le 18.11.1987]
- Est-ce que le versement était « motivé » (pour la France il ne l'est pratiquement pas, sinon par « pour favoriser le rapprochement des deux pays ») non
- Est-ce que l'indemnité versée l'a été pour indemniser les seuls incorporés de force dans l'armée ou également pour indemniser des paramilitaires; non [le versement reçu n'a pas été distribué aux incorporés de force mais distribué à la demande de notre Fédération de créer des lits de génocide]
- le cas échéant quelles catégories de paramilitaires?
- sinon des paramilitaires ont-ils néanmoins participé à la distribution sous prétexte qu'ils étaient à assimiler aux soldats de la Wehrmacht? non [au Luxembourg pas de différence entre enrôlés de force - RAD et KHD et FdH qui tous ont été indemnisés par le gouvernement luxembourgeois]
- Est-ce que les paramilitaires RAD et Luftwaffenhelfer /helferinnen ont été indemnisés par le Gouvernement luxembourgeois du fait de leur réquisition au RAD ou LWH ? [En France ils ont été assimilés sur leur demande aux STO (ouvriers français réquisitionnés pour travailler en Allemagne) et indemnisés en conséquence par le Gouvernement français] oui
- les membres du RAD, Luftwaffenhelfer et éventuellement autres catégories de paramilitaires s'étaient-ils joints aux incorporés de force pendant la longue lutte pour obtenir une indemnité? (Chez nous cela n'était pas le cas puisqu'ils avaient été indemnisés par le Gouvernement français.) oui

L'audience devant le Tribunal est fixée par celui-ci au 12 décembre prochain. Une réponse avant cette audience serait la bienvenue.

Je vous remercie par avance de votre obligeance et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président

Me PAUL MINGÈS

URG 448.63 Z

2, PLACE DU MARCHÉ AUX POISSONS 67000 STRASBOURG
PERMANENCE : Les Mercredis de 14 h 30 à 17 h 30

M'ayant pas pu trouver Me Paul Mingès par téléphone, je Weirad
Tel 00352 51 17 17 est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlés de Force
TEL.: 03 88 92 46 25 postale - 2415
L - 1024 Luxembourg

12.11.1997